De: Accès à l"information - Montréal À:

Objet: 200876819

- Demande d"accès à l"information - ÉES phase 1 - 5520, rue d"Iberville, Montréal

19 septembre 2024 14:33:00 Date:

Pièces jointes : Documents, 5520, rue d"Iberville biffé.pdf

A- Art. 23 et 24.pdf A- Art. 53 et 54.pdf Avis de recours .pdf image002.png image003.png

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 août dernier, concernant le 5520, rue d'Iberville, lots 1 586 080 et 1 586 081, cadastres du Québec, Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Bureau de Montréal / OK Direction de l'accès à l'information Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration Expertise R	tigueur Leade	ership Innovati	ion Passion
Conaboration Expertise in	ighthi Lean	risinp mnovati	ion rassion

Règlement sur les halocarbures

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

	Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile L'INTERVENTION						
	Date de la vérification :	2009/0 Bonner	1	vée : 10 h 55 Heu	re de départ : 11616		
	SAGO						
	Demande: 20016949		nant : 72079318 ntion : 30051542		:X2112030		
	Type d'intervention :	Première in	spection (diagnostic)				
		☐ Deuxième i	-				
		☐ Troisième in	nspection				
_	Nom de l'établissement	land) . t. DI.	1000/10			
			essorts Dis	Derville Touch Flata			
	Autre nom (si applicable		MCC de Service	Joseph Eletr Tiperville	incl		
	Adresse civique :	502	D Jul d	i pervi / le			
	Municipalité: Mor	tralal			1/0/4 0 01		
			may : = 111		postal: H2G 2B/		
	Commission of the Commission o	61-2353	relecopieur: 5/4-	861-8344 Cellulaire:			
	Courriel: eletr @ Compuservice mtl. com Site internet:						
	GPS (19T): NAD 83 Longitude (x): $-73^{\circ}34'48./8''$ Latitude (y): $45^{\circ}32'36.94''$						
		Longit	ude (x): -75 5	4 98-18" Lautude (y):	75 52 56.39"		
	Heures d'ouverture :						
					98 (28) 242 (12)		
	Nom	The second	Fonction	Téléphone	Cellulaire		
	Jean Jacque	* Senéal	Ge rount		_		
	1						
	•						

	Art.	Exigence	0	N	NA	Remarques
		L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	4			
		Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
		Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
	31 et 32	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210				Marque : Modèle : No de série :
		Autres normes: SAL 5-2211	X			Murgul: 1 art. 23-24 Modele: 4 # Se 2'e
		Pour la réfrigération mobile : ARI-740				art. 23
1		Analyseur de réfrigérant :	7			Marque: Modèle: **analyse Co Viliad?a
	9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			☐ Test à l'azote ☐ ☐ Test colorant ☐ Sous-vide ☐ Autre :
	30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		×		
	59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?	X			☐ Registre bien rempli? Renseignements manquant
	43, 46 et 47	L'entreprise <u>a-t-elle</u> du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.	1			Nombre de techniciens qui le cours : 2 Nombre total de technicien Nom : 505000000000000000000000000000000000

70

MMENTAIRES	L'entreprise ☑ est conforme en tout point au Règlement. ☐ n'est pas conforme en tout point au Règlement.	
COMMENTAIRES ET CONCLUSION		
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. ☐ Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. ☐ Faire un suivi du dossier. ☑ Fermer le présent dossier.	
SIGNATURES	Vérificateur : Bondally étudiant Signature Superviseur : Serge Dubois Lettres moulées Signature Date : 20 Signature	Année / mois / jour Année / mois / jour
S .	Commentaires du superviseur :	5

Développement durable, Environnement et Parcs

1. Identification

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Région : Laval

Date de l'inspection : 2012-06-06	Heure	d'arrivée : 9	L. (5/5)(5/15	Heure de départ	
Inspecteur : Marilyn Lemarbre			Accompagné	de : Marie-Pier Marcha	nd
NO interception - 200744224			Tuma diintami	mtiam . Inconcetion	
N° intervention: 300741224 N° gestion documentaire: 7610-0	06 04 07047	01		ention: Inspection d'inspection: 400932	256
Nº demande : 200169492	JO-01-07047-1	U1		nde : Programme de c	
But de l'inspection : Vérifier la co	nformitá onvi	ronnomontale			
Dut de l'inspection : Vermer la co	monnic envi	Tormementale	de i entreprise	en verta da rregienient	3di ica Haiocarbarca
Lieu inspecté					
Nom du lieu : Les ressorts d'Ibervi	ille				
Nom usuel du lieu :	#1	//			
Nº du lieu : X2112030			Type de lieu :	commerce	
Localisation du lieu inspecté :	The control of the co	<u> </u>			
Adresse du lieu : 5520, d'Iberville					
Montréal (Québec) H2G 2B1			10		
Coordonnées géographiques du	lieu (GÉO N.	AD 83 degré	s décimaux) : 4	5,543594000000:-73,5	80051000000
Inforcement des lieux		. •			
Intervenant du lieu	γ				
Nom	Fonction	on Ad	resse postale (s	si différente du lieu)	No intervenant
0 1 1 5 1				<u> </u>	SAGO
Centre de service Joseph Eletr), rue d'Iberville	10C 0P4	Y2078318
inc.		INION	tréal (Québec) I	126 201	
Conditions météo					
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Soleil					
Personnes rencontrées					
			-	NO 1 4515	
Nom			Fonction N° de téléphone (ou a		
Joseph Eletr				514-861-5335	
				514-523-9970	

Mode d'identification					
But expliqué :	oui		non	☐ s. o	•
Mode d'identification :	verbale		preuve de s	statut	
But expliqué à/Identification faite	auprès de :	Joseph Eletr			
				Я	
Plainte			40000000		7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Plaignant rencontré :	oui		non	⊠ s. o	•
Photos numériques					
1 notos numeriques				**************************************	- Company of the second of the
Nombre de photos prises sur le t	errain: 0		Nombre de ph	otos annexées au rap	port: 0
Tautas las abatas and facility					
Toutes les photos annexées à ce ra					
été conservé conformément à la Di					e rapparen est
demeurée en ma possession jusqu'	au transiert c	ies photos or	iginales sur le se	erveur centrai.	
Les photos sont conservées sur le i	ránartnira sác	ruricá cuivant			
200 priotos sont conservees sur le l	sperione sec	Julioc Sulvalit			
Toutes les photos apparaissant au	présent rappo	ort sont une fi	idèle représentat	tion de ce que i'ai vu su	ır les lieux de
l'inspection et aucune n'a été modif		ort some and m	acio representa	non de de que jai va de	ir ioo iioax ao
persian et dadano na oto modi	,				
Autres pièces annexées au rappo	ort				
Numéro			Titre	\	
☐ Croquis		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1111		
Plan	***************************************				
Carte					
Autre			o manual communication of the		

۷.	•••								
Échant	illons	Туре	Nature				re de points		de
eau		.,,,,,			de pr	élèvem	ents	contena	nts
air				2.4.6				7 5 11 5 5 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
sol	òros ró	siduelles							
matières dangereuses				ullum manner n°ry	line i non ne i	- 1 119 1 30% UE	B 3005 3 10	allocations and to	ilinea vae e
_ mati	ères da	ngereuses résiduelles							
flore									
	icides								
	e, préci			_	12.00.00.1.00.0				
Duplica	ata des	échantillons remis :	∐ oui	_ non		L	s. o.	3334 34 34 10 -	
Deman	des d'a	nalyses jointes au rapport :	oui	non		[s. o.		
	escripti	on de l'inspection						1 12 22 23	
CON	VCESSI (ation ONNAIRES AUTOMOBILES ET GAL ur les Halocarbures	RAGISTES SPÉCIALISÉS E	EN CLIM	ATISA	TION A	U TOMO	BILE	
Nº Nº	Réf.	Description de	la vérification		ne moderne zak e As		Résulta		
1	Kei.	Les installations contenant un haloca		o fin	С	NC	SO	NV	Note
4	5	qu'il n'y ait aucune émanation dire				П			
1	(pas de tuyaux rompus, de fumée		s'échappe, d'halocarbure liqu	uide					
		sur le sol près des installations) Le remplissage d'un contenant défecusé est interdit.	ctueux ou considéré comme tr	rop					
2	8	Sous réserve de l'article 12, le remple d'appareils de climatisation/réfrigé est interdit.		ctueux				\boxtimes	
		Sous réserve de l'article 12, test d'ét		ait	\boxtimes				\boxtimes
3	9	pour un appareil de climatisation/réfr Lorsque la recharge ou le remplissag							
		différent de celui d'origine, une étiq nature de l'halocarbure.	uette doit être apposée spécif	fiant la					
		Lors de travaux d'entretien, de répars démantèlement d'appareil de climat							
e.		halocarbures contenus à l'intérieur		un					
4	10	équipement adéquat(norme : ARI-7		_ 1			-		
		Lors de travaux de réparation ou de d pressurisé, les halocarbures content		nt					
		récupérés grâce un équipement adé	quat.						
5	16	L'entreprise doit fournir à son personé récupération d'halocarbure.	nnel l' équipement adéquat à	a la	\boxtimes				
		Il est interdit de fabriquer, vendre, d					ΙП		L_{\Box}
6	30	pour automobile, immatriculée au C		CFC.			1 -		<u> </u>
0	30	Il est également interdit de réparer, t climatiseur pour automobile, imma permettre son utilisation avec une au	triculée au Québec, sauf pour	r				\boxtimes	
		Avant la récupération, la nature de l	halocarbure doit être identifi	é	\boxtimes		П		
		grâce à un appareil spécialement co Lors de la récupération d'un CFC-12		doit					
		être égale ou supérieur à la norme SA		don					
7	31	Lors de la récupération d'un CFC-12 être égale ou supérieur à la norme SA l'équipement effectue simultanément	E J1990 dans le cas ou	doit					
		Lors de la récupération d'un HFC-13 être égale ou supérieur à la norme SA	34a l'efficacité de l'équipemen LE J2210 dans le cas ou	nt doit	\boxtimes				
8	32	l'équipement effectue simultanémer Une entreprise de démantèlement de d'abord procéder ou démontage des a composantes contenants des halocar	des véhicules motorisés doit appareils de climatisation ou						
6	32	halocarbures. L'entreprise est tenue d'étiqueter les		lus					
		d'halocarbures.							

No de gestion documentaire : 7610-06-01-07047-01

Date de l'inspection : 2012-06-06

2									
3.			Le personnel de l'entreprise, qui entretient, répare, modifie ou démonte, doit posséder pour les appareils de climatisation /réfri		□				
	9	50	une attestation de qualification environnementale de la main reconnue.	d'œuvre					
	10	53	L'entreprise est tenue de reprendre les contenants d'halocarb e mêmes types que ceux qu'elle vend ou distribue.	ures de					
			Un fournisseur ou un grossisse sont tenu de reprendre les halousés retourné.	carbures			\boxtimes		
	11	54	L'entreprise qui reprend les halocarbures doit les confiner dans un contenant approprié et identifiant le type d'halocarbure présent.				\boxtimes		
			L'entreposage des halocarbures doit se faire jusqu'à ce que les halocarbures soit valoriser ou éliminer ou, livrer à une autre en un organisme ou un fournisseur plus en amont de la chaîne.				\boxtimes		
	12	55	L'entreprise, qui prend possession d'halocarbures récupérés no conformes, doit le livrer à une entreprise apte à le valoriser ou l'éliminer.	on			\boxtimes		
	13	59	Toute entreprise effectuant des travaux (remplissage, entretient, modification, réparation, conversion, démontèlement) doit co toutes informations pertinentes dans un registre .		\boxtimes				
			Lorsque les travaux sont effectués sur un refroidisseur une copi renseignements doit être fourni au propriétaire.	ie des				\boxtimes	
		×.	Le registre sur les travaux doit être conservé pendant une péric moins 3 ans à partir de la date de la dernière inscription.	ode d'au				\boxtimes	
	14	60	Le propriétaire de l'appareil est également tenu de garder la corenseignements pour une période d'au moins 3ans à partir de le des travaux.						
N	0		rifications						
7	1	Travail se	eau savonneuse, lumière ultraviolette avec colorant, Détecteur d'h eulement avec du HFC-134a	alocarbure					•
7			seulement le HFC-134a . Eletr (H-3) et Jalal Zangeneh (H-3)	-					
	+								
4.	\	/érificati	on complémentaire à l'inspection (si requis)						
5.		Conclusi				(0.0	00)		
LE	nire	prise Les	s Ressorts d'Iberville est conforme en tout point au Règlemer	nt sur les n	alocarb	ure (Q-2	, r.29)		
6. - F	0.00	Recomma er l'interv	andations rention						
Sig	gnat	ure : M	Marilyn Limantice Date	de rédac	tion : 7	juin 201	12		
	-1751-54100				ı				_
7.			on du rapport d'inspection : Marie-Pier Marchand Fond	ction : Sup	perviseu	ır			
Sig	gnat	ure :	Marie Per Manchenul Date	ः २०१२	-06-1	4			
Co	mm	entaires			*				

No de gestion documentaire : 7610-06-01-07047-01

Date de l'inspection : 2012-06-06

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 2

Contrôle des réservoirs hors sol d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

Application du Règlement sur les matières dangereuses

Québec 🖼 🖼

Programme de contrôle environnemental I-18 :

	ébec formulaire 2							
	F	RAPPORT DE VÉRIFICATIO						
Réser	voirs d'huiles usé	es installés dans de	s ateliers de	mécanique				
	CCEQ - Direction régionale de : Montréal L'INTERVENTION							
	Date de la vérification : 16/06/2014 Heure d'arrivée : 13h29 Heure de départ : 13h37							
Z	Réalisée par : Martin Cassista							
OIT	Accompagné de :							
TRA	SAGO							
Administration	Demande: 200234252 N° document produit: 402	Intervenant: Y2109637	N° Intervent ntervention: X211					
Ap		première inspection programmée (état						
		nspection programmée						
		nspection pour suivi d'avis d'infraction	on					
	i	nspection de suivi d'une plainte						
ш	Nom (raison sociale): Pneus							
N D	Autre nom: Les ressorts d'Iberville							
DENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Adresse civique : 5520, rue I Municipalité : Montréal	J'Iberville	Code postal	• H2C 2P1				
FICA		Télécopieur :	Code postar	• <u>H2U 2B1</u>				
L'EN	Téléphone : 514-861-5335 Télécopieur : Répondant : Robert Frenette Cellulaire :							
lDE I	N° de gestion documentaire : 7610-06-01-07047-01 Matricule CIDREQ :							
	GPS (19T): NAD 83	Longitude (x): -73,5798899671	Latitude (y):	45,5435610355				
alor from No. Barrio.				,				
BUT DE LA VÉRIFICATION	Première inspection, ét	at de situation et inventaire						
BUT DE ÉRIFICAT								
BUT			×					
>								
The Marine State								
S	N	Forestion	Tilinkana	Callulaina				
NES RÉES	Nom Robert Frenette	Fonction Contremaître	Téléphone 514-861-5335	Cellulaire				
SONNES ONTRÉES		Section 10 to the second of the second section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section		Cellulaire				
Personnes encontrées		Section 10 to the second of the second section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section		Cellulaire				
PERSONNES RENCONTRÉES		Section 10 to the second of the second section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section		Cellulaire				
	Robert Frenette	Contremaître	514-861-5335					
	Robert Frenette	Section 10 to the second of the second section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section 10 to the section 10 to the second section 10 to the section	514-861-5335					
	Robert Frenette Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules	Contremaître ☐ station-service (vente de carbudes véhicules) ☐ garage d'entretien mécanique	514-861-5335 urants avec service d'e	entretien mécanique				
	Robert Frenette Atelier mécanique commercial	Contremaître station-service (vente de carbudes véhicules)	514-861-5335 urants avec service d'e	entretien mécanique				
	Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique	Contremaître □ station-service (vente de carbudes véhicules) □ garage d'entretien mécanique carburants) □ société de transport urbain ou	urants avec service d'e	entretien mécanique				
	Robert Frenette Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique non commercial (entretien de ses propres	Contremaître □ station-service (vente de carbudes véhicules) □ garage d'entretien mécanique carburants) □ société de transport urbain ou entreprise de camionnage □ entreprise de services publics	arants avec service d'e (atelier mécanique sa interurbain	entretien mécanique ns vente de				
Personnes Type d'entreprise rencontrées	Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique non commercial	Contremaître ☐ station-service (vente de carbudes véhicules) ☐ garage d'entretien mécanique carburants) ☐ société de transport urbain ou entreprise de camionnage	arants avec service d'e (atelier mécanique sa interurbain	entretien mécanique ns vente de				
TYPE D'ENTREPRISE	Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique non commercial (entretien de ses propres véhicules)	Contremaître □ station-service (vente de carbudes véhicules) □ garage d'entretien mécanique carburants) □ société de transport urbain ou entreprise de camionnage □ entreprise de services publics	stants avec service d'e (atelier mécanique sa interurbain (électricité, téléphonie	entretien mécanique ns vente de				
TYPE D'ENTREPRISE	Robert Frenette Xtelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique non commercial (entretien de ses propres véhicules) Type de réservoir		stants avec service d'e (atelier mécanique sa interurbain (électricité, téléphonie	entretien mécanique ns vente de e, câblodistribution)				
	Atelier mécanique commercial (entretien de véhicules contre rémunération) Atelier mécanique non commercial (entretien de ses propres véhicules)	Contremaître □ station-service (vente de carbudes véhicules) □ garage d'entretien mécanique carburants) □ société de transport urbain ou entreprise de camionnage entreprise de services publics autres, préciser : □ Nombre total de réservoi	stants avec service d'e (atelier mécanique sa interurbain (électricité, téléphonie	entretien mécanique ns vente de e, câblodistribution)				

Date de	l'inspection : 16/06/20	014	No dossier:	7610-06-01-07047-01			
	C - GESTION DES HUILES USÉES (Voir explications à l'annexe 1)						
bon d'e disponi Non Oui Date Con	Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un bon d'expédition, un contrat ou une facturation est disponible sur place (article 11) Non Oui Date du dernier contrat/facturation :09/05/2014 Compléter ci-après les informations sur les destinataires et les transporteurs Les huiles usées sont brûlées sur place : Non Oui, compléter ci-après. Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : MW L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation Non Oui, date de délivrance :						
			taires (article 11)				
	art. 23-24						
			E DE CONTAMINATION cations à l'annexe 1)				
Y a-t-il ⊠ Non	(Voir explications à l'annexe 1) Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le ou après le 1 ^{er} avril 2007 ? Non Oui, indiquer : • leur nombre : • les quantités de produits impliqués par événement (litres) : • les dates si connues (AAA-MM-JJ) :						
Ces évé	nements ont-ils été	rapportés au MDDEP?] Oui				
□ Non	À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?						
Мон	Oui, decrire	les travaux effectués :	* :				
L'exploitant entrepose les huiles usées dans un semi-vrac plastique (Tote-tank) avec cuvette de rétention. Les MDR liquides sont entreposées dans un conteneur. J'ai constaté le manquement suivant à l'article 46 du Règlement sur les matières dangereuses : • Art. 46 : Le contenant d'huile usée ainsi que le conteneur ou celui-ci est entreposé doivent être étiquetés de façon à identifier la matière qu'ils contiennent. Ils ne le sont pas présentement. Le manquement a été noté sur la carte de visite de l'inspecteur lors de l'inspection et celle-ci a été remise à l'exploitant avec une explication verbale de la correction à apporter.							
IRES	Vérificateur :	Martin Cassista Lettres moulées Michel Léonard	Signature Signature	Date: 2014/07/08 Date: 2014/07/08			
SIGNATURES	Commentaires du superviseur :	Lettres moulées Aviser par lettre l'exploitant o	Signature des manquements constatés. Une affiche eposées. Voir article 47 à 49 du RMD	Année / mois / jour			

Annexe - Photos

Photo no: 1

Fichier: 20140616_133034.jpg

Description:

Contenant de type Tote-Tank (Cubitainer) de 1050 L dans un bassin de rétention placé dans un conteneur d'acier cadenassé.



Photo no: 2

Fichier: 20140616_133047.jpg

Description:

Barils servant à la récupération des fluides moteur usagés.



Photo no: 3

Fichier: 20140616_133109.jpg

Description:

Vue d'ensemble de l'entrée du conteneur verrouillé abritant le Tote-Tank.



Photo no: 4

Fichier: 20140616_133159.jpg

Description:

Bac de récupération des contenants plastiques d'huile neuve vidés.



Photo no: 5

Fichier: 20140616_133247.jpg

Description:

Bac de récupération des filtres d'huile moteur usagés.





Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 17 juillet 2014

Monsieur Patrick Boivin Pneus et mécanique Eletr 5520, rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G 2B1

N/Réf: 7610-06-01-07047-01

401155441

Objet : Entreposage de vos d'huiles usées au 5520, rue D'Iberville à Montréal

Monsieur,

Lors de l'intervention réalisée le 16 juin 2014, au commerce cité en objet, par Monsieur Martin Cassista, employé de notre direction régionale, nous avons constaté un manquement au Règlement sur les matières dangereuses (RMD):

- Ne pas avoir identifié le contenant renfermant des matières dangereuses résiduelles, ainsi que le conteneur abritant ce contenant, par une étiquette apposée à un endroit visible indiquant le nom des matières qui y sont entreposées. Règlement sur les matières dangereuses, chapitre Q.2 r.32 Article 46.

Vous devrez donc apposer une affiche sur le conteneur d'acier portant la mention « Huiles usées » d'une façon à ce que le conteneur soit facilement repérable et que la matière contenue dans celui-ci soit facilement identifiable. De plus, le contenant semi-vrac servant à l'entreposage des huiles usées devra lui aussi être identifié à un endroit visible avec la même affiche.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs qui s'imposent.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux matières dangereuses résiduelles, vous pourrez communiquer avec Martin Cassista au 514 873-3636, poste 252, martin.cassista@mddelcc.gouv.qc.ca ou avec Michel Léonard au 514 873-3636, poste 230, michel.leonard@mddelcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MC/mc

Martin Cassista

Responsable «programme réservoirs souterrains»

Bureau de Montréal 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 Internet: http://www.mddelcc.gouv.gc.ca

Téléphone : (514) 873-3636 Télécopieur : (514) 864-1990